



Communiqué de presse

Date : 10.05.2024

À l'aéroport de Genève, des valises remplies de cigarettes

Depuis le début de l'année, les douaniers ont découvert une quinzaine de cas de contrebande de cigarettes à l'aéroport de Genève. La marchandise était notamment destinée à la France et provenait d'Istanbul. Les saisies dans les aéroports internationaux sont en hausse par rapport à l'année dernière.

Les collaborateurs de l'OFDF ont intercepté à l'aéroport de Genève deux voyageurs en provenance d'Istanbul en possession d'une importante quantité de cigarettes. Le 3 mai dernier, un ressortissant français de 38 ans, tentait de passer par la voie verte en transportant 2660 paquets de cigarettes non déclarés. Ses effets personnels contenaient également une sacoche de maroquinerie de luxe contrefaite. Deux jours plus tard, c'est un Anglais de 37 ans qui était interpellé alors qu'il traversait le passage frontière avec 4061 paquets de cigarettes. La marchandise était destinée respectivement à la France et au Royaume-Uni. Depuis le début de l'année, dix cas de contrebande de 20 000 cigarettes ou plus et cinq de 10 000 cigarettes ou plus ont été constatés à l'aéroport de Genève. Les deux personnes ont été amendées pour infraction à la loi sur les douanes, à la loi sur la TVA et à la loi sur l'imposition du tabac.

Marchandise en transit vers la France

Depuis le début de l'année, les saisies de cigarettes de contrebande effectuées par des mules sont en hausse par rapport à l'année passée dans les trois aéroports internationaux (2023: 693 776 pièces / 2024: 482 885 pièces). C'est à l'aéroport de Genève que la majeure partie d'entre elles ont été réalisées. En 2023 et en 2024, les cigarettes saisies provenaient principalement de Turquie et de République Démocratique du Congo via l'Éthiopie. Dans la majorité des cas, elles étaient destinées aux divers marchés de contrebande en France.

Freiner le trafic

L'OFDF convertit systématiquement les amendes prononcées à l'encontre des mules en jours d'arrêt, lorsqu'elles ne sont pas payées. Une interdiction d'entrée sur le territoire suisse peut être prononcée en cas de contrebande par métier constatée. De plus, les cigarettes saisies sont détruites. L'OFDF collabore étroitement avec les principaux fabricants de cigarettes dans le but de lutter contre la contrebande et les contrefaçons.

Marchandises, personnes et moyens de transport

L'OFDF a pour mission de contrôler les marchandises, les personnes et les moyens de transport en fonction de la situation et des risques. Le programme de transformation DaziT en cours jusqu'en 2026 verra notamment la numérisation des processus et l'uniformisation de la formation dans ces trois domaines de contrôle. À cet horizon, l'OFDF sera encore mieux en mesure d'assurer la sécurité globale de la population, de l'économie et de l'État à la frontière.

Légende: Les saisies sont plus nombreuses à l'aéroport de Genève. (OFDF)

Contact/Renseignements :
Service de presse OFDF
Tél. 058 462 67 43, medien@bazg.admin.ch

—